## Commune de St Georges la Pouge

## Délibération N° 2022-19 En date du 3 octobre 2022 Concernant une décision modificative du budget

L'an Deux Mille vingt-deux, le 3 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 septembre 2022

Présents: POITOU Delphine, BOURÉ Michel, BIDAULT Bernard, BENARD Claire

<u>Absents</u>: Mr DEQUEIROS Cédric, LAPLANCHE Patricia, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Madame BENARD Claire a été élue secrétaire de séance.

membres	présents	Votants	Exprimés	pour
9	4	4	4	4

Madame la Maire présente au conseil municipal une décision modificative rectificative du budget 2022 à la demande de la trésorerie suite à la dissolution du SIVOM afin de régulariser les comptes utilisés.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

- Compte 661132 dépenses de fonctionnement : +602.79 €
- Compte 168751 dépenses d'investissement : +2007.80 €
   Suite à l'annulation des titres émis ou mandats émis en 2018 et 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission en préfecture le 24/10/2022 et de la publication le 24/10/2022 Fait le 10 octobre 2022 La Maire.

Delphine POITOU